



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 AVRIL 2024  
SALLE COMMUNALE DE VALLAMAND-DESSUS**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
6. Communications du bureau
7. Communications municipales
8. Rapport de gestion de la Municipalité 2023
9. Préavis municipal N° 2024/04 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 228'000.— sur l'entretien des routes
10. Préavis municipal N° 2024/05 – Demande de crédit de CHF 289'000.—pour la réalisation de travaux d'amélioration au Chemin du Clos à Villars-le-Grand
11. Informations des délégués dans les associations intercommunales
12. Interpellation – postulats - motions
13. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h.31 **le Président** ouvre la séance. M. Julien Schwab rappelle que les Conseillers ont été convoqués selon les règles statutaires et que cette séance est enregistrée. Il prie chaque personne qui prend la parole de se nommer pour les besoins du procès-verbal. Il excuse le Syndic M. Michel Verdon, en vacances. Il souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à M. Bulliard, journaliste pour le journal La Broye.

**1. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mme Catherine Lüscher et MM. Gilles Bardet, Jérémie Christinat, Christian Failloubaz, Loïc Loup, François Maeder, Emile Spahr, Joffrey Tombez et Raphaël Vincent.

Présents : 40. Le quorum est atteint.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** rappelle que ce dernier a été envoyé avec la convocation, et il demande s'il suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il est passé au vote : les Conseillers-ères qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

**Le Président** rappelle que le procès-verbal a été déposé sur le serveur de la commune et ne sera donc pas lu. Il demande si quelqu'un a une remarque à formuler. **Mme Laetitia Kohler**, municipale, demande d'apporter une petite précision à la page 10, pour Chabrey, ce n'est pas l'aménagement routier qui est en cours, mais c'est l'étude de l'aménagement routier qui l'est. Ce sera corrigé. Aucune remarque n'étant faite, il est passé au vote. Les Conseillers-ères qui sont d'accord avec ce procès-verbal, avec la correction à apporter à la page 10, sont priés de le faire par un levé de main. **Le procès-verbal du 12 mars 2024 est accepté à l'unanimité.**

## 4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

**Le Président** rappelle qu'en remplacement de M. Bessard Julien, élu Municipal, une place vacante doit être remplacée au sein du Conseil communal. Selon le processus dans ce cas-là, c'est le premier vient ensuite de la liste du groupe, en l'occurrence le PLR, qui accepte son élection. Il s'agit de M. Bruno Neto, et M. Julien Schwab l'invite à se présenter devant l'assemblée pour procéder à son assermentation. Le Président prie l'assemblée de se lever, et procède à l'assermentation de M. Neto.

A partir de maintenant, 41 membres du Conseil communal sont présents ce soir.

## 5. Nomination d'un membre de la Commission de gestion

En remplacement de M. Julien Bessard, qui était le président de la Commission de gestion. **M. Julien Schwab** informe le Conseil que selon le règlement du Conseil communal le siège vacant demeure acquis au groupe politique dont fait partie la personne sortante, mais comme il s'agit d'une commission de surveillance, le Conseil doit nommer formellement cette personne. Le groupe PLR propose M. Alexandre Bardet pour cette fonction. Le Président demande s'il y a une autre candidature. Ce n'est pas le cas. M. Alexandre Bardet est élu tacitement avec félicitations et applaudissements.

## 6. Communications du bureau

Séance extra muros au Parlement vaudois : **Le président** communique que la date du vendredi 14 mars 2025 a été retenue pour cet événement. Cette date peut déjà être agendée. La journée se déroulera de la manière suivante : départ autour de 14h.00 de Salavaux, avec un car – Visite du parlement – Séance du Conseil à 17h.00 – 19h.00 apéritif ainsi qu'un repas à la buvette du Parlement. Des infos supplémentaires seront données le moment venu.

25 juin 2024 : Prochaine séance du Conseil communal, pendant laquelle il sera procédé à la réélection du bureau et des organes de contrôle. Les personnes qui fonctionnent actuellement et qui ne veulent plus continuer, sont priées de le communiquer aux chefs de groupe, afin que ceux-ci puissent organiser les remplacements.

Informations sur les activités de représentation de ce printemps : **Le Président** a participé :

Le 2 mars 2024, à la traditionnelle mise des vins à Corcelles/Payerne, mise à laquelle ont été conviées les autorités de trois communes, soit Valbroye, Cudrefin et Vully-les-Lacs. C'était une sympathique journée où Vully-les-Lacs a pu miser quelques bouteilles. Le vin de Corcelles/Payerne est produit au Lavaux, mais il est vinifié par un œnologue de notre commune, en l'occurrence de Vallamand-Dessus, puisqu'il s'agit de M. Pascal Matthey. Il informe également que la Commune de Corcelles/Payerne sera l'hôte d'honneur du comptoir à Salavaux cette année.

Jeunes citoyens : Le 19 avril 2024, les jeunes citoyens de la commune qui ont 18 ans cette année, ont été reçus à l'espace Roger Monney à Bellerive, en présence des autorités communales. Une dizaine de jeunes sur à peu près une trentaine ont répondu présent. Après une petite partie officielle, ils ont profité de quelques anecdotes de la part de M. Jo Monney, sur son frère Roger, suivi d'un repas au restaurant Belle5.

Milices vaudoises : le 20 avril 2024, Vully-les-Lacs a eu l'honneur d'accueillir les milices vaudoises pour leur prise d'armes annuelle. Beaucoup de monde s'est déplacé pour cet événement, ainsi qu'une belle délégation de nos autorités cantonales et communales, événement qui a offert une belle vitrine pour notre commune, et à ce titre **le Président** en profite pour féliciter et remercier le comité d'organisation, qui est constitué de quatre Conseillers communaux, ainsi que de la Municipale en charge des manifestations, qui par leur engagement ont participé grandement au succès de cette journée.

## 7. Communications municipales

**Le Président** passe la parole à la Municipalité pour ses communications.

**M. Alain Bally**, municipal, nous fait part d'une communication de M. Michel Verdon, syndic, sur la répartition des dicastères suite à l'entrée en fonction de M. Julien Bessard. Cette nouvelle répartition est indiquée également sur le site internet de la Commune. M. Alain Bally relève que maintenant l'informatique n'est plus de son ressort, mais celui de M. Julien Bessard au vu de ses compétences professionnelles. Les différents bâtiments ont été attribués à différents municipaux, en fonction de ce qu'ils s'occupent déjà, par exemple, les abris PC au municipal en charge de la PC. M. Bally explique chaque dicastère.

Il nous informe également qu'il a participé à l'assemblée générale du SDIS. Vully-les-Lacs a conservé son poste à la Commission de gestion.

**M. François Haenni**, municipal, nous informe que d'importants travaux sur le lac, à l'embouchure de la Broye, doivent être réalisés, car suite aux hautes eaux et aux intempéries

de la fin d'année 2023, l'embouchure s'est ensablée, et les bateaux qui sont le long du canal ne peuvent plus sortir sur le lac. La direction générale de l'environnement va procéder à un dragage des fonds, ce qui représente à peu près plus de 6'000 m<sup>3</sup> à enlever. Il est à constater que la renaturation de la Broye amène beaucoup de problèmes quant à l'ensablement, et c'est un sujet qui sera repris prochainement. Ces travaux vont durer à peu près jusqu'à fin mai, et en même temps, ils vont profiter aussi de draguer la zone nord de la plage de Salavaux, afin de faciliter l'accès pour certains petits bateaux.

La clôture des comptes 2023 est bientôt terminée, et ces derniers pourront être transmis à la Commission de gestion. Les comptes sont équilibrés, dans la même ligne que l'année passée.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, nous informe sur :

Les routes : le préavis concernant la route d'Avenches est parti au canton.

Les zones 30 km/h : la séance du 11 avril avec le Voyer des routes, et d'autres personnes concernées par ce sujet, a eu lieu. La Municipalité a insisté sur certaines zones qui n'étaient plus si facilement intégrables dans les zones 30, mais pour l'instant c'est en suspens au niveau du canton.

Mme Kohler rappelle le test qui est en cours pour les portes d'entrée de Salavaux, notamment celle en direction de Villars-le-Grand.

Réseaux structurants – mobilité : ce dossier est repris par M. Alain Bally, suite à la réorganisation des dicastères. Cependant, elle nous informe que ce sujet a également été discuté lors de la séance du 11 avril dernier, et que le dossier avance.

Pour Chabrey, le dossier est également en cours.

Mobilité transports : ils vont faire l'essai avec 2 vélos électriques, possibilité faisant suite à une action de la COREB de 2023. Vully-les-Lac avait décidé de ne pas y participer pour différentes raisons, mais comme cela a bien fonctionné pour les communes de Faoug, Avenches, Mont-Vully et St-Aubin, la Commune de Vully-les-Lacs a décidé d'y participer également. Ils se sont dit que nous ne pouvions pas rester les seuls sans participer. Ces vélos électriques vont arriver bientôt, et seront mis à disposition devant le bâtiment communal à Salavaux.

Cartes CFF : elles sont dès maintenant disponibles au guichet communal uniquement.

Vully-les-Lac participe à l'événement Suisse bouge le 4 avril. Un vide-dressing sera organisé le 26 mai prochain. Un tout ménage sera distribué avec tous les détails sur ces événements.

**M. Julien Bessard**, municipal, n'a pas d'information importante à communiquer, mais dit juste un mot pour expliquer qu'il a bien pris sa fonction, qu'il a commencé par une délégation chez Jacks, du restaurant des 3 Suisses, le 9 avril 2024, qui prend sa retraite. Il est bien entouré par ses collègues, et se réjouit de ce mandat.

**M. Alexandre Bardet** demande si c'est bien l'embouchure de la Broye qui s'est ensablée ou si c'est celle de la Petite Glâne.

**M. François Haenni**, municipal, répond qu'il s'agit de l'embouchure de la Broye.

**M. Alexandre Bardet** demande alors si ce n'est pas dû aux travaux de renaturation de la Petite Glâne ?

**M. François Haenni**, municipal, répond que non pas directement.

**M. Simon Jaunin** pense que tous les travaux qui ont été fait dans la Petite Glâne, qui rejoint la Broye, ont également un effet sur cet ensablement.

**M. François Haenni**, municipal, répond qu'effectivement cela peut être le cas. Ils sont conscients que la Petite Glâne charrie aussi beaucoup de sédiments. Il y a deux phénomènes qui se passent : - premièrement les intempéries importantes ont provoqué plus de sédiments dans la Broye, et deuxièmement, la montée des eaux dans le lac amène aussi du sable à cause des courants. C'est pourquoi il y a 6 à 7 milles m<sup>3</sup> qui doivent être enlevés, ce qui est énorme. Cela a provoqué des discussions au niveau de l'Etat, à savoir, si les travaux de renaturation ont été effectués correctement ou pas. Ces travaux de dragage coûtent CHF 200'000.--. Comme il s'agit d'un cours d'eau corrigé, heureusement, les travaux de désensablage ne coûtent rien pour notre commune, mais c'est quand même le canton qui paie, donc nos impôts. Aujourd'hui une des questions qui va être débattue, est de savoir si ce gros problème était dû à ces hautes eaux et intempéries, ou est-ce qu'il y a vraiment une problématique avec tout ce sable qui arrive par les cours d'eau. C'est quelque chose qui doit être questionné, parce que plusieurs millions ont été investis pour effectuer cette correction, avec des considérations écologiques, mais avec des incidences économiques qui en découlent maintenant.

**M. Antoine Savary** revient sur les portes d'entrée à Salavaux. Il a été dit que ralentir des voitures donnaient entière satisfaction, mais ce n'est pas son sentiment. Pour sa part ce n'est pas un système idéal, car il doit s'arrêter quand quelqu'un vient en face, et remettre des coups de gaz pour repartir.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que la largeur est calculée pour que les voitures puissent se croiser en roulant moins vite au niveau des chicanes, et c'est tout à fait possible sans s'arrêter. Mais c'est clair qu'un convoi agricole qui arrive en face oblige l'automobiliste à s'arrêter. Mais ce rétrécissement de la route est prévu pour obliger les voitures à ralentir.

**Le Président** rappelle qu'on est encore en phase de test, et à la fin de celle-ci il sera tenu compte des enseignements que cela a apporté.

**M. Christophe Tombez** s'est renseigné auprès des habitants qui habitent au bord de la route, et ces derniers ont remarqué une nette différence. Il n'y a pas forcément moins de bruit, mais il y a moins de vitesse, et ils se sentent plus en sécurité. A proximité le retour est très positif.

**M. Reto Neto** habite juste au bord de cette route, et il a vécu les 80km/h. Il dit qu'effectivement il y a un gros changement au niveau sonore et du respect de la vitesse. Mais il y a quand même un automobiliste qui est passé à 110km/h.

## **8. Rapport de gestion de la Municipalité 2023**

Selon article 94 du règlement communal, le **Président** rappelle que le rapport de gestion est envoyé à l'examen auprès de la Commission de gestion. Le rapport n'étant pas présenté sous la forme d'un préavis, le Conseil ne vote pas formellement sur l'accord ou le refus du rapport de gestion. Il peut cependant être formulé des remarques ou observations sur la gestion.

**Le Président** demande à la Municipalité si elle a des compléments d'information ou un commentaire à apporter. Ce n'est pas le cas.

Il cède la parole à Mme Céline Duran, rapporteuse de la Commission de gestion, qui lit les synthèses des recommandations, ainsi que la conclusion qui stipulent :

*« Synthèse des recommandations*

*Thématiques et recommandations :*

*Conseil communal : La commission de gestion réitère son souhait que l'ensemble des préavis, motions, postulats et interpellations ouverts au 31 décembre de l'année écoulée figurent dans le rapport de gestion.*

*Plan de législature : Définir de manière prioritaire la stratégie en transition énergétique et en développement durable.*

*Réseau d'eau : Poursuivre les démarches nécessaires afin de répondre aux exigences fixées par le canton.*

*Affaires culturelles : Poursuivre l'élaboration d'un processus d'attribution des sponsorings.*

*Bâtiments communaux : Communiquer l'ensemble des biens loués ainsi que leur taux de vacances dans le prochain rapport de gestion.*

*Bâtiments communaux : La commission de gestion réitère le souhait qu'il soit mieux communiqué et de manière plus active sur l'ensemble des biens à disposition de la population. Également sur la mise à disposition de biens qui sont actuellement inutilisés. Nous recommandons la mise en place d'une page spécifique sur le site internet de la commune.*

*Bâtiments communaux : Poursuivre les démarches afin de centraliser*

*Conclusions :*

*Des dossiers et projets d'envergure sollicitent la Municipalité durant cette législature.*

*La Commission de gestion constate que la Municipalité est impliquée de manière forte et que la bonne collaboration entre les Municipaux permet une évolution positive de ces derniers. Nous sommes heureux de constater que cette dynamique positive persiste.*

*Nous remercions la Municipalité pour son engagement et sa disponibilité à répondre à nos questions ainsi que l'ensemble du personnel communal pour son engagement. »*

**Mme Céline Duran** remercie, au nom de la Commission de gestion, M. Julien Bessard qui a été en fonction comme Président de la Commission jusqu'au 30 mars, et qui a collaboré à la rédaction de ce rapport.

**Le Président** remercie la Commission de gestion pour son travail conséquent, effectué de manière consciencieuse, au vu des nombreuses questions qu'elle a soumise à la Municipalité. C'est un travail important qui a été réalisé.

Le rapport de gestion, ainsi que le rapport de la Commission de gestion sont mis en discussion. Personne ne demande la parole.

Le Conseil communal prend formellement acte du rapport de gestion 2023 de la Municipalité, ainsi que du rapport de la Commission de gestion.

#### **9. Préavis municipal N° 2024/04 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 228'000.—sur l'entretien des routes.**

**Le Président** demande si la Municipalité a des informations complémentaires à apporter. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Il donne la parole à Mme Anne Jobin, rapporteuse de la Commission des finances qui donne lecture de la conclusion, qui stipule :

##### *« Conclusion*

*Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 2024/04 tel que présenté, à savoir :*

- D'accorder un crédit extrabudgétaire (fonctionnement) de CHF 228'000.00 destiné à financer les travaux concernant l'entretien du réseau routier communal.*
- De financer ce crédit extrabudgétaire par la trésorerie courante.*
- De le comptabiliser dans le fonctionnement par le compte 3142.100, section 4300.*
- D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ces projets. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son rapport, et met le sujet en discussion. Personne ne demande la parole.

**Le Président** passe au vote en demandant aux Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/04, demande de crédit extrabudgétaire de CHF 228'000.00 sur l'entretien des routes, de le faire par un levé de main. **Le préavis municipal 2024/04 est accepté à l'unanimité.**

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, remercie le Conseil pour le vote, ce qui va permettre de suivre le planning décidé en début de législature.

#### **10. Préavis municipal N° 2024/05 – Demande de crédit de CHF 289'000.—pour la réalisation de travaux d'amélioration au Chemin du Clos à Villars-le-Grand.**

**Le Président** demande si la Municipalité a des informations complémentaires à apporter. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Il passe la parole à M. David Loup, rapporteur de la Commission ad hoc, composée de MM. Ulrich Weyermann, Alexandre Bardet et lui-même. **M. David Loup** remercie la Municipalité pour les informations supplémentaires, ainsi que du rapport qu'elle leur a fourni, qui leur a permis de constater clairement que cette conduite méritait d'être remplacée. Il donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

*« La Commission recommande aux membres du Conseil communal :*

- *D'autoriser la Municipalité à changer la conduite des eaux claires sous le chemin du Clos et d'installer un éclairage public ;*
- *De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 289'000 ;*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *D'amortir en partie cette dépense par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration pour les frais inhérents au collecteur. »*

**Le Président** remercie la Commission ad hoc pour son travail, et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

**M. Damian Fioretta** donne lecture de la conclusion de la Commission des finances, qui stipule :

*« En conclusion, la Commission des finances à l'unanimité propose :*

- *D'autoriser la Municipalité à changer la conduite des eaux claires sous le chemin du Clos et d'installer un éclairage public ;*
- *De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 289'000 ;*
- *De financer cet investissement par la trésorerie courante ;*
- *D'amortir en partie cette dépense par un prélèvement sur le fonds affecté à l'épuration pour les frais inhérents au collecteur. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son rapport, et met ce sujet en discussion. Personne ne demande la parole.



Il passe au vote en demandant aux Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/05 – Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'améliorations au chemin du Clos à Villars-le-Grand – de le faire par un levé de main. Avis contraire : 1. Abstention : 0. **Le préavis municipal 2024/05 est accepté à la majorité.**

### **11. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales.**

**M. Simon Jaunin** informe le Conseil que l'ARPEJE a reçu une nouvelle inattendue avec la démission de la directrice Mme Hospel. Maintenant, c'est au CoVir de faire le travail, car il faudra trouver la bonne personne pour la remplacer. Il informe aussi que la Commission de gestion de l'ARPEJE est en plein travail d'examen du rapport de gestion 2023.

**M. Christian Genilloud**, municipal, apporte une précision sur le fait de trouver une nouvelle personne comme directeur-trice de l'ARPEJE. Pour ce faire, ils sont obligés d'engager un « chasseur de têtes » qui a des compétences dans le recrutement de telles personnes.

**M. Ulrich Weyermann** informe le Conseil que le SDIS a tenu deux assemblées. 2023 est l'année où ils ont fait le plus d'intervention notamment à cause des inondations. L'autre assemblée était celle des délégués pour les communes, qui a voté un crédit de 9.5 millions pour la construction d'une nouvelle caserne à Payerne, dont le dossier est à l'enquête. Si tout se passe bien, la construction commencerait en septembre et serait terminée pour début 2026.

Personne d'autre ne demande la parole.

### **12. Interpellation – postulats – motions**

Il n'y a eu aucun dépôt.

### **13. Divers et propositions individuelles**

**Mme Céline Duran** s'est promenée samedi au bord du lac, et elle s'est posée la question si la commune ne pouvait pas investir quelques milliers de francs pour les poubelles. Elle a été un peu interloquée de voir à nouveau ces poubelles enchaînées aux arbres, ce qu'elle trouve moche. Ne pourrait-on pas avoir une espèce de centre de tri pour les remplacer ?

**M. Christian Genilloud**, municipal répond que l'année passée ils avaient demandé un genre de totem de tri, avec quatre poubelles dans le but de trier les déchets, ce qui était un peu plus joli que les poubelles enchaînées aux arbres. En fait, rien n'a été trié, tout a été mis pêle-mêle, et rien n'a été respecté. Mais il prend note des poubelles enchaînées. Une séance avec la voirie et collaborateurs des déchetteries est prévue cette semaine, et ce sujet sera abordé.

**M. Simon Jaunin** revient sur le sujet de la Petite Glâne. Il remercie M. Alain Bally pour les réponses qu'il lui a données sur sa dernière intervention. Il repose une question : il a constaté que beaucoup de chemins sont cassés, notamment à cause des va et vient des tracteurs et

camions qui vont charger de la terre, ce n'est pas loin de 100-150 véhicules qui font des allers-retours. Il demande si la Municipalité peut en discuter pour savoir qui va devoir payer les réparations de ces chemins.

**M. Alain Bally** dit que l'état des lieux va être fait après le chantier, et ils savent déjà qu'il y a des endroits où ces derniers devront être refaits par le maître d'œuvre.

**M. Christian Kolly** rappelle que la Municipalité a parlé de vélos électriques, sujet dont il a été constaté que nous étions les seuls à ne pas avoir à en proposer. Il a l'impression que c'est le même constat qui est fait pour des bornes de recharge pour les voitures ou vélos électriques dans la commune. Est-ce qu'il y en a déjà, ou est-ce que cela est prévu ?

**M. François Haenni** répond qu'un projet est lancé au port des Garinettes à Vallamand, pour deux doubles bornes pour recharger les véhicules, avec un système payant. Le dossier est déposé auprès du Canton, car comme la parcelle est en partie cantonale, ils doivent également donner leur aval.

**M. Laetitia Kohler**, municipale, informe que pour les autres parkings, le sujet est étudié, notamment pour le parking devant le bureau communal à Salavaux. Elle rappelle que l'accès au parking sera fermé en venant depuis Avenches, ceci en raison de la place nécessaire pour l'arrêt de bus, selon les normes pour les handicapés. On accèdera au parking par l'ouverture existante à côté du bâtiment des trois suisses. Mais pour le moment, rien n'est prévu sur d'autres parkings.

**M. Claude Besson** revient sur la Petite Glâne. Il demande si on peut expliquer en quelques mots ces transports de terre. Il est assez sidéré de voir que des tracteurs ont pris la terre d'un côté, pour la mettre de l'autre côté, et 10 jours après, ce travail est fait en sens inverse. Il demande pourquoi. Cela casse les chemins et ce n'est pas génial au niveau écologique.

**M. Alain Bally**, municipal, répond que ce trafic incessant vient du fait qu'ils doivent construire des digues, qui ne doivent pas être faites avec du sable. Malheureusement, le chantier de la petite Glâne a montré que la terre enlevée est très sableuse, et qu'ils ne peuvent pas l'utiliser pour construire ces digues. Du coup, le sable doit être évacué, et de la bonne terre doit être amenée. C'est le pourquoi de ces va-et-vient de véhicules.

**M. Ralf Vermeulen** constate que toutes les déchetteries sont ouvertes le samedi matin, mais aucune n'est ouverte le samedi après-midi. A l'époque, à Chabrey, cette dernière était ouverte le samedi après-midi, ce qui était bien pratique. Il demande s'il n'y a pas une possibilité d'en avoir une d'ouverte l'après-midi et deux autres ouvertes le matin.

**M. Christian Genilloud**, municipal, répond que le problème d'ouvrir une déchetterie le samedi après-midi et le samedi matin également, c'est de trouver des collaborateurs qui sont d'accord pour tenir ces déchetteries à ces moment-là. S'il y a des volontaires, pourquoi pas. A l'époque à Chabrey, c'était des étudiants qui le faisait, mais maintenant, il y a d'autres contrôles au niveau des déchetteries, et il faut suivre une formation pour les personnes responsables des déchetteries. Mais il fait remonter la remarque.

Personne d'autre ne demande la parole.

**Le Président** remercie les Conseillers-ères pour la bonne tenue des débats, remerciements aussi à M. Bulliard de sa présence pour le journal La Broye, ainsi que pour l'huissier pour la préparation de la salle et l'agape qui suit. La prochaine séance du Conseil est fixée au 25 juin à Villars-le-Grand. La séance est levée, il est 20h22.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat